



Un coup dur porté au profilage racial

OPINION

Re: “ Legault sommé de ne pas faire appel de la décision sur des contrôles de police aléatoires ”



(Gazette de Montréal, Nov.3 - Traduction libre)

Il n'a pas fallu longtemps au premier ministre Legault et aux corps policiers du Québec pour réagir négativement au jugement transformationnel de 170 pages du juge Michel Yergeau qui a porté un coup majeur au phénomène du profilage racial « Conduire en tant que Noir ». Il n'est guère surprenant qu'un premier ministre qui continue de nier l'existence du racisme systémique au Québec affirme que ce jugement empêchera la police de faire son travail.

Il n'est pas non plus surprenant que les services de police tentent d'attiser les craintes du public en prétendant que ce jugement compromettra la sécurité publique. Ces mêmes corps policiers du Québec qui promettent d'agir contre le racisme systémique mais continuent de refuser d'équiper les policiers de caméras corporelles.

Plus de deux ans après le meurtre de George Floyd et les promesses de la mairesse Plante que des caméras corporelles arrivaient à la police de Montréal, les appareils n'ont toujours pas été adoptés au Québec.

Les caméras corporelles protègent à la fois la police et les personnes qui entrent en contact avec elle, en particulier les minorités raciales et améliorent la sécurité publique et la transparence de la police.

Ils sont devenus des équipements policiers standardisés dans de nombreux services de police dans des villes peuplées à travers l'Amérique du Nord, y compris Toronto et pourtant les services de police du Québec y résistent avec succès.

D'après mon expérience d'avocat, je peux dire que la culture policière n'a pas changé au Québec depuis les années 1970, et je ne m'attends pas à ce qu'elle évolue un jour par les initiatives provenant des services policiers. En 2022, nous avons besoin d'un nouveau type de policier et de leadership policier. Les politiciens semblent incapables de faire en sorte que cela se produise et leurs efforts jusqu'à présent pour réformer la police, ils ont été anémiques au mieux.

Les avocats plaident avec succès une requête en vertu de la charte canadienne des libertés devant la cour supérieure de Montréal, et ils ont réalisé en deux ans ce que les politiciens n'ont pas été en mesure d'accomplir depuis des décennies, soit de prendre des mesures réelles qui mettront fin aux interceptions policières « Conduire en tant que Noir ». Il semble que le changement est enfin à portée de main. Il est à peu près temps !

- Ralph Mastro Monaco, Montréal.
www.mastromonaco.ca